

**ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CLUBS AVB (APC)
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2003 A PULLY
(SALLE DE PROJECTION DU COLLEGE ARNOLD-REYMOND)**

PROCES-VERBAL

Le Président Central, M. Franz KNEUBUHLER, ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux représentants des clubs convoqués.

ORDRE DU JOUR

Adopté sans modification.

1.- NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE ET DES SCRUTATEURS

Sont nommés :

Organe de contrôle :

M. Didier JAQUEROD, Président de la Commission de Recours AVB

Scrutateur :

M. Michel PASCHE (Pully Basket)

SITUATION DE L'ASSEMBLEE

Ont été convoqués :

27 clubs actifs (droit de vote sur comptes & budgets)

Sont présents :

25 clubs actifs soit : 20 à 2 voix (carton vert)
5 à 1 voix (carton jaune)

Sont absents :

2 clubs actifs MORGES BASKET
BBC ROSAY

Total des voix :

COMPTES & BUDGETS 45 voix

2.- RESULTATS DES COMPTES GENERAUX AVB - saison 2002/2003

(pages 1 à 5 du fascicule remis à tous les clubs avec la convocation)

M. J.M. Boog, Trésorier donne quelques renseignements complémentaires.

Club débiteur :

Lausanne Olympique Basket : Fr.2'757.50

Il informe qu'une demande a été faite à la Ville de Lausanne pour pouvoir récupérer les subsides des locations de salle de la Vallée de la Jeunesse pour les matches de championnat vaudois.

Subsides J & S « sélections »

Il précise que l'AVB n'a pas reçu de subsides pour la saison 2002/2003.

M. M. Berthet, Président Technique explique que les demandes de subsides des sélections ne sont plus traitées par J & S mais par l'Association Olympique Suisse et signale que la demande incomplète est restée bloquée à la FSBA.

Il informe que pour la saison 2003/2004 les subsides prévus pourront s'élever entre CHF 15'000.—et CHF 18'000.--.

M. L. Gradassi (CS Denges) critique certains chiffres du résultat de la saison 2002/2003 et demande des explications.

M. J.M. Boog répond à ces diverses questions.

3.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB ET DE LA CAISSE DE COMPENSATION ARBITRAGE - saison 2002/2003

(pages 6 à 7 + fascicule complémentaire remis à l'entrée)

M. M. Pasche (Pully Basket) demande des explications au sujet des écritures « manque preuve »

M. J.-F. Zay, Trésorier de la Commission des Arbitres précise qu'il manque la facture mais que le justificatif de la Banque figure dans les pièces.

4.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DISCIPLINE ET PROTET AVB - saison 2002/2003

(pages 8 et 9)

M. Gérard Clot, Président de la CDP est absent.

Pas d'intervention sur les comptes.

5.- RAPPORTS DES VERIFICATEURS DES COMPTES

(Séance tenue le lundi 27 octobre 2003, avec les représentants des clubs Echallens Basket/rapporteur, BBC Cossonay /membre et Nyon Basket Féminin/suppléant)

M. F. Gaudin du BBC Cossonay (membre) lit les rapports :

- a) sur les comptes généraux de l'AVB
- b) sur les comptes de la Commission des Arbitres AVB
- c) sur les comptes de la Caisse de Compensation Arbitrage
- d) sur les comptes de la Commission de Discipline et Protêt

qui, tous, relèvent l'exactitude et la bonne tenue des comptes et remercie les trésoriers pour leur excellent travail.

Aucune intervention sur ces quatre documents.

6.- - VOTATIONS SUR LES COMPTES 2002/2003

Comptes généraux de l'AVB

41 voix oui
2 voix non

Les comptes sont acceptés à la majorité.

Comptes de la Commission des Arbitres AVB

41 voix oui
2 voix non

Les comptes sont acceptés à la majorité.

Comptes de la Caisse de Compensation Arbitrage

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Comptes de la Commission de Discipline et Protêt

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

- DECHARGE AUX VERIFICATEURS ET RESPONSABLES CONCERNES

41 voix oui
2 voix non

donnée à la majorité.

7.- PRESENTATION DU BUDGET GENERAL AVB - saison 2003/2004

(pages 10 à 12 du fascicule)

M. J.-M. Boog, Trésorier répond aux diverses questions.

Poste « amendes »

Une intervention est faite par M. R. Donnat (BBC Gland) sur ce poste figurant dans le budget. Il est suggéré qu'il soit indépendant et non pas compté comme revenu attendu.

Plusieurs Membres du CC font remarquer que, comme chaque saison, ce poste est une réalité et qu'il fait partie des comptes malgré son côté "éthique".

8.- PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB - SAISON 2003/2004

(fascicule remis à l'entrée)

M. J.-F. Zay, Trésorier de la Commission des Arbitres donne quelques précisions au sujet de la rubrique « amendes »

9.- VOTATIONS SUR LES BUDGETS 2003/2004

37 voix oui
2 voix non
4 abstentions

Les budgets sont acceptés à la majorité.

10.- DIVERS

CALENDRIER

Championnats seniors masculins – 3 tours

Quelques clubs demandent de supprimer le 3^{ème} tour.

M. J. Fernandez, Responsable du Calendrier rappelle qu'à l'Assemblée Générale de l'AVB du 20 juin 2003, l'art. 3.1 du RT AVB avait été modifié comme suit :

« Le championnat comprend entre 8 et 12 équipes jouant 2, 3 ou 4 tours selon le nombre d'équipes »

Il signale que l'augmentation par équipe s'élève à environ Fr.600.-- de plus par saison.

M. E. Saugy (Epalinges) propose une consultation par e-mail.

Après discussions, M. J. Fernandez informe qu'il enverra un e-mail à tous les clubs concernés pour un sondage par ligue. Une décision sera prise après ce sondage pour annuler ou non ce troisième tour par ligue.

Desiderata 2^{ème} tour

M. J. Fernandez informe que les desiderata ne concernent pas les équipes seniors.

Equipes Jeunesse + Minis

Les desiderata doivent être envoyés seulement en cas de changement et pour les nouvelles équipes.

Inscriptions des équipes

Les inscriptions concernent seulement les **nouvelles** équipes.

Déroghations

Quelques questions sont posées.

M. M. Berthet informe que les dérogations de déclassement ne seront plus accordées la saison prochaine.

COMMISSION TECHNIQUE

Conférence Ouest

M. M. Berthet, Président Technique donne quelques explications au sujet du déroulement du championnat.

Règlement Technique

M. Berthet proposera à la prochaine Assemblée Générale AVB que le Règlement Technique de la Conférence Ouest soit le même dans les six cantons.

Entraîneur reconnu – saison 2004/2005

M. M. Berthet informe que les entraîneurs des équipes Jeunesse devront avoir fait au minimum un cours reconnu « Basket pour enfants »

M. L. Gradassi informe qu'un cours sera organisé sur Vaud au mois de juin 2004.

HOMOLOGATIONS

M. M. Fortin, Responsable des Homologations informe que les feuilles de match **originales** doivent être envoyées pour les championnats :

Conférence Ouest : à M. M. Turin, Responsable de l'homologation

Groupe régional : au responsable de l'homologation de l'Association ayant la charge du calendrier.

Les équipes qui ne sont pas gérées par le Responsable du calendrier vaudois devront également envoyer une copie de la feuille de match au Responsable de l'homologation vaudois M. Michel Fortin.

Il demande aux clubs de bien vouloir respecter les Règlements.

COMMISSION DES ARBITRES

M. J. Goncalves, Président de la Commission des Arbitres demande aux clubs de motiver les jeunes à suivre les cours arbitres.

Arbitres « REF »

M. J. Goncalves annonce l'effectif :

35 REF + 20 formés.

Il rappelle aux clubs qu'il est indispensable que les arbitres REF soient présents aux matchs convoqués.

BALLON NO 6

M. M. Berthet annonce que les équipes féminines joueront avec le ballon no 6 dès le début de la saison 2004/2005.

Le Président Central clôt l'Assemblée à 22h10 et invite les représentants des clubs à une verrée offerte par l'AVB.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
COMITE CENTRAL

Mme M.-J. MEYER, Secrétaire

Lausanne, le 26 novembre 2003/mjm

Remis aux délégués

- Un fascicule « Comptes et Budget de la Commission des Arbitres »